



## AVIS

**OBJET:** Ordonnance temporaire de Police – Mesures de Circulation routière – Mise en zone 30 de l'hypercentre et mise en place de rues cyclables

Il est porté à la connaissance de chacun que vu l'urgence à prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, le Collège communal, lors de sa séance du 12 juin 2020 a pris une ordonnance temporaire de police concernant la sécurisation de l'hypercentre par sa mise en zone 30 et la mise en place de rues cyclables.

Ladite ordonnance temporaire de police est publié au service du Secrétariat général et sur le site de la Ville [www.wavre.be](http://www.wavre.be).

Wavre, le 24 juin 2020

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Françoise PIGEOLET